

LE CARILLON

N°
92

HEUGNES
Automne 2018

Sommaire

Mot du Conseil	2 - 3
Conseils Municipaux	3
Les festivités en photos	4 - 5
Informations pratiques	6
Dates à retenir	7
« Il était une fois... »	7 - 9
Rallye	9 - 11

Bulletin Municipal

La mairie sera fermée du 24 au 30 décembre inclus.

En cas d'urgence, joindre le Maire ou ses adjoints.

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

A la Une !

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES 2^{ème} DIVISION

FFSA!

EN ROUTE POUR LA FINALE 2020

RALLYE DE L'INDRE BUZANÇAIS

VENDREDI 2 et SAMEDI 3 NOVEMBRE 2018



VENDREDI 2 NOVEMBRE : PARTIE DE 10h à 12h
EPREUVE CHRONOMÉTRÉE de Bougé 14,0 km

SAMEDI 3 NOVEMBRE : PARTIE DE 09h à 12h
EPREUVE CHRONOMÉTRÉE

PARC FERMÉ
PLACE CHARLES DE GAULLE

ASSISTANCE
CAMPING DE LA TÊTE NOIRE BUZANÇAIS

10066 700 km
FRÉDILLE-VILLEGUOIN 24,35 km
ST GEMOU-BUZANÇAIS 10,70 km

www.rallye-indre.com



Le Mot du Conseil Municipal

Le chauffage de l'église est en cours de remplacement, avec l'aide du département (subvention Fonds d'Action Rural) et vous pourrez ainsi profiter dès cet hiver d'une église chauffée.

Grâce au financement des CEE (Certificat à Economie d'Energie), nous procédons actuellement au changement des radiateurs électriques de deux logements communaux.

Notre RPI compte cette année une soixantaine d'élèves avec 3 classes dont celle de Heugnes qui compte 21 élèves de CE2 (demi classe), CM1 et CM2.

Au vu de la sécheresse en cours, nous incitons toutes les personnes qui ont constaté des fissures dans leur maison, à nous faire un courrier avec photos, afin que nous puissions étoffer notre dossier de demande de catastrophe naturelle le plus rapidement possible.

Le rallye aura lieu le 3 novembre prochain (voir pages spéciales).

Les vœux auront lieu le vendredi 11 janvier à 18 h 30 à la Maison des Associations.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

Sophie GUERIN.

COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA FIN DE LA PREMIERE QUERRE MONDIALE

Madame Le Maire et son Conseil Municipal invitent toute la population à se retrouver le dimanche 11 novembre prochain afin de commémorer comme il se doit le centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale.

L'enseignante de notre école communale, Charlene BAUDIN, les enfants et leurs parents, selon la règle du volontariat, participeront à la cérémonie à travers la lecture de textes et des noms inscrits sur le monument. Un grand merci pour leur présence à cet événement d'importance.

La cérémonie se déroulera de la façon suivante :

9h15 Rassemblement à la mairie

9h30 Messe

9h50 Cérémonie au monument aux Morts :

. Discours ministériel lu par Madame Le Maire.

. Dépôt d'une gerbe.

. Lecture de textes par les élèves de l'école publique

. Lecture des noms inscrits sur le monument par les élèves.

Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts du cimetière. Il sera possible, à ce moment-là d'aller se recueillir sur la tombe de 2 jeunes soldats morts pour la France, laquelle a été remise en état pour cet anniversaire, par le Comité Cantonal du SOUVENIR FRANCAIS.

A l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant aux contemporains une empreinte mémorielle très puissante de joie et de soulagement.

Ainsi, en ce jour du 11 novembre 2018, en accord avec Monsieur le curé, nous ferons sonner les cloches de notre église à toute volée à 11h00 précises et ce, pendant 11 minutes, comme bon nombre de communes de France.

A noter que de nombreuses initiatives sont prises à l'étranger à ce sujet.

COLIS DE NOËL

Traditionnellement, Le Conseil Municipal distribue en cette fin d'année le colis de Noël à tous nos concitoyens âgés de 70 ans et plus.

La distribution du colis de Noël aura lieu le jeudi 13 décembre 2018 dans la matinée.

Par ailleurs, suite à l'enquête effectuée dernièrement par la mairie, quelques personnes ont souhaité profiter d'un repas au restaurant en lieu et place du colis de Noël. Ainsi, cette dizaine de personnes déjeuneront à l'Auberge de HEUGNES en décembre en présence de deux représentants de l'équipe municipale. Ils recevront un courrier leur précisant les modalités d'organisation.

LISTES ELECTORALES

Nous vous rappelons que la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est fixée au

Lundi 31 décembre 2018

Pour vous inscrire à la mairie, vous devez être en possession de votre carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, avis d'imposition...)

Une permanence, ce jour-là, sera assurée de 9h00 à 12h00.

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Actualisation des tarifs de la redevance assainissement au 1^{er} janvier 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs d'assainissement de 1% à compter du 1^{er} janvier 2019.

Isolation thermique de la Salle des Associations: demande de FAR 2019 et plan de financement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre au Fonds d'Action Rural (FAR) pour 2019 dans le cadre de son projet de remplacement des portes et fenêtres de la Salle des Associations.

A cet effet, elle présente le devis de la SARL LEMOINE PIVRON (rue du Château de Paille 36240 ECUEILLE) pour un montant de 47 292.23 € HT soit 56 750.67 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'établir une demande au titre du FAR 2019
- CHARGE le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier
- VALIDE le plan de financement suivant :

	Montants en € HT	%
FAR	37 833.78	80%
Fonds propres	9 458.45	20 %
Total	47 292.23	100 %

Adhésion au projet de périmètre d'un syndicat mixte sur le bassin de l'Indre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au futur syndicat mixte sur le bassin de l'Indre et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adhésion au syndicat de la Vallée du Renon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au Syndicat de la Vallée du Renon et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RECOMPENSE CONCOURS MAISONS FLEURIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une récompense à tous les participants apparaissant dans le Palmarès du concours des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris du Conseil Départemental de l'Indre.
- fixe la récompense à la somme de :
 - 20 € à tous les premiers prix de chaque catégorie
 - 15 € aux autres prix de chaque catégorie.

ATTENTION : à compter du 5 novembre, les horaires des transports scolaires seront modifiés.
Le point d'arrêt à la mairie de Heugnes (en direction de l'école de Pellevoisin) se fera à 8 h 47.



HEUGNES
36180 - 11 place Saint Martin
(à côté de la boulangerie)
www.lesjardinsdunahon.fr
06.85.11.69.83

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Pour vos jardins une équipe de professionnels à votre service !

- Plantes Vivaces
- Pensées Violas
- Chrysanthèmes
- Bruyères-Véroniques
- Plantes d'automne
- Compositions
- Fraisiers
- Petits Fruits
- Arbustes d'ornement
- Terreau Pro – Paillage Cucurbitacées

**Événement cet automne :
CHOIX EXCEPTIONNEL d'arbres fruitiers !**



Dimanche 4 Novembre De 10h à 18h **Fête d'Automne**
A midi repas insolite sous la serre à base de cucurbitacées
cuisinés par le Chef de la Halte Forestière : Eric Bigot
Animation musicale Repas adulte : 22€ enfant : 8€
Réservations aux : 06.85.11.69.83 ou 06.58.54.65.10



Solutions de téléassistance n°1 en France

- Activ'zen**
pour être autonome mais jamais seul
- Activ'dialog**
pour être en sécurité, la convivialité en plus !
- Activ'mobil**
pour profiter de sa liberté en toute sécurité

Complétez nos offres avec des options sur-mesure

<p>Option Convivialité Des opérateurs vous écoutent et vous proposent un soutien psychologique.</p>	<p>Option Sécurité Un détecteur de fumée directement relié à notre centrale d'écoute.</p>
<p>Option Confort + Des objets connectés dédiés au confort de votre vie à domicile. <i>Disponible sur Activ'dialog uniquement</i></p>	<p>Coffre à clé sécurisé Vos clés accessibles et en toute sécurité.</p>
<p>Option Sérénité Un détecteur automatique de chute en lien avec notre centrale d'écoute.</p>	<p>Balisateur lumineux Pour sécuriser vos déplacements nocturnes.</p>

125 communes sont partenaires de
Présence Verte Indre, renseignez-vous
auprès de votre mairie !

Présence Verte Indre
33-35 rue Mousseaux à Châteauroux
02 54 29 45 42
www.presenceverteindre.fr

Le 12, 14 et 15 août en photos

Le Comité des Fêtes remercie tous les parents qui ont laissé participer leurs enfants sur les chars ainsi que tous les bénévoles pour le bon déroulement des fêtes.
Nous vous donnons rendez-vous pour le 10 novembre prochain pour le loto.
À bientôt pour nos manifestations.





Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr

Site internet : www.heugnes.fr

Relais bibliothèque : 02.54.38.57.22

E-mail:

mediatheque.pellevoisin@orange.fr

Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Médiathèque d'Écueillé :

02.54.40.59.10

E-mail :

mediatheque.ecueille@orange.fr

Mardi et vendredi

de 15 h 00 - 18 h 00

Mercredi de 10 h 00- 12 h 00

et 15 h 00 - 18 h 00

Samedi de 9 h 00- 12 h 00

Mission Locale Jeunes :

02.54.07.70.00.

URGENCES :

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Accueil sans abri 115

Brigade de gendarmerie Écueillé

Accueil le lundi de 14 h 00 à 19 h 00 et le samedi de 8 h 00 à 12 h 00.

Pour toute urgence, composer le 17

Bureau Familles Rurales:

02.54.39.09.27 Permanences :

- Mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 45 à 17 h 00 à Pellevoisin, 5 bis rue Jean Giraudoux

Conciliateur de Justice :

le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 à la mairie d'Écueillé

Bureau de LA POSTE

Horaires:

lundi de 14 h 00 à 16 h 30,

mardi et vendredi, de 9 h 00 -12 h 00

et de 14 h 00 - 16 h 30,

mercredi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

Ramassage des ordures ménagères:

Chaque vendredi matin (sauf jour férié en semaine alors ramassage le samedi matin).

Horaires de la déchetterie :

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

MSA : s'adresser à Valençay au 02.54.29.46.91

Permanences sociales :

Pour rencontrer une assistante sociale de la DPDS, prendre rendez-vous au 02.54.00.18.99.

Transport de car l'Aile Bleue :

Service à la demande : 0 800 77 86 21
19 lignes de transport sur le territoire de l'Indre.

ETAT CIVIL

Décès de Monsieur RIVOL Raymond le 1^{er} septembre 2018.



Dates à retenir ...

3 novembre : rallye de l'Indre

10 novembre : super loto du Comité des Fêtes à Palluau/Indre

11 novembre : commémoration du 11 novembre

15 novembre : Opéra bus à 16 h 30 à Pellevoisin

24 novembre : super loto de l'Amicale des sapeurs-pompiers à Palluau/Indre

31 décembre : permanence électorale de 9 h à 12 h.

LA MAIRIE LOUE :

- Un appartement de 31 m² au 1^{er} étage sans ascenseur, cuisine, chambre, salle d'eau avec WC.
220€/mois
- Un appartement de 65 m² au 1^{er} étage sans ascenseur, entrée sur couloir, cuisine, salon/salle à manger, deux chambres, salle d'eau, WC. 360 €/mois.

« Il était une fois les lieudits de Heugnes »

L'Association Géohistorique d'Information sur le Patrimoine (A.G.I.P.) nous autorise à vous présenter le toponyme de chaque lieudit de notre commune.

MAISON PETITBON

« Les Maisons » ne désignent pas des constructions, mais des familles de noblesse ou des ordres religieux. (Cf. Les Petites Maisons, Ferrière Larçon (37) ; Les Maisons, Draché (37)).

Petitbon est probablement le propriétaire initial. (Cf. Maison Petitbon, Heugnes (36)).

AUDIÈRE L'on retrouve souvent avec ce terme « audières », des souterrains refuges forts anciens (Cf. La Pilaudière, la Gerbaudière, la Baudière, La Barraudière, etc...) A Preuilly (37), la voie romaine qui passe à proximité et qui conduit à Yzeures fut sans doute construite par ces « brigades » avec la "pierre de La Picardie". (Cf. La Brigaudière, Preuilly sur Claise (37) ; La Brigaudière, Saint Genou (36); Audière, Heugnes (36)).

Une déclaration féodale cite "Les Brigaudières" comme terres sises près du « Ponteréau » ou « Pontreau ».

"Audière" qui signifie "les temps reculés" correspondant aux premiers siècles de notre ère et à la civilisation gallo-romaine.

Notons que le terme « Audières » désigne les temps anciens remontant à l'époque Gallo-romaine. Les lieux se terminant par « audière » possèdent bien souvent des souterrains refuges. (Cf. La Pilaudière, Descartes (37) ; La Pilaudière, La Celle Guénand (37) ; La Pilaudière, Betz le Château (37) ; Etang de la Caillaudière, Amboise (37) ; Audière, Heugnes (36)).

La terminaison « Audières » désigne les temps antérieurs à l'empire de Charlemagne. Ces étendues de ruines transformées en carrières naturelles pour les habitants sont souvent d'anciennes villes détruites. (Cf. Mézières, Saint Rémy sur Creuse (86) ; Mazery, Saint Senoch (37) ; La Caillerie, Chaumussay (37) ; La Caillaudière, Bléré (37) ; La Caillaudière, Céré la Ronde (37) ; Etang de la Caillaudière, Amboise (37) ; Les Bidaudières, Mûrs (36) ; Audière, Heugnes (36)).

« Aud » désigne une activité remontant « aux temps anciens », soit « les gallo-romains ». Il n'est pas rare de trouver des souterrains dans ces lieux dont le nom se termine par « audière ». (Cf. La Pilaudière, Balesmes, Descartes ; La Pilaudière, La Celle Guénand ; La Pilaudière, Saint Antoine du Rocher ; La Pilaudière, Fondettes ; La Pilaudière, Marcé sur Eves ; La Maraudière, Cussay (37)) (Cf. Les Petites

Minaudières, Saint Sauveur (86) ; Les Minardières, Varennes (37) ; La Minetière, Bossay sur Claise (37) ; Les Minetières, La Celle Guenand (37) ; La Piraudière, La Celle Saint Avant (37) ; La Brigaudière, Saint Genou (36) ; Audière, Heugnes (36)).

MAISON GALOU

« Les Maisons » ne désignent pas des constructions, mais des familles de noblesse ou des ordres religieux. (Cf. Les Petites Maisons, Ferrière Larçon (37) ; Les Maisons, Draché (37) ; Maison Galou, Heugnes (36)). Le patronyme « Galou » remonte à une lointaine origine.

Le nom de « Galles » pourrait provenir du latin « gallus » la limite d'un district comme dans « ligogallus » matérialisé par un mur, un chemin ou une pile. (Cf. Liguell : « Ligogallus », Ligueil (37) ; Les Galles Pierres, Ciran (37) ; La Galerie, La Celle Guénand (37)) (Cf. La Louère, Marcé sur Eves (37) ; Les Prés Gallais, Saint Baud (37) ; Les Gallinées, Chédigny (37); Bournigal, Cléré du Bois (36) ; Boumigalle, Bournigal, Bossay sur Claise (37) ; Boumigal, Vernou (37) ; Bournigal, Nazelles (37) ; Boumigal, Chemillé sur Indrois (37) ; Bournigal, Céré la Ronde (37) ; La Galluère, Tauxigny (37) ; La Gatazière ou La Galaisière, Artannes (37) ; Les Galouettes, Théneuil (37) ; La Galaisière, Artannes (37) ; Maison Galou, Heugnes (36)).

Les moines de l'Abbaye de Villeloin (Villa Lupus) étaient nommés « Les Loups ». L'Abbaye de Villeloin possédait un domaine appelé « Cantus lupi ». Il est probable que « cantus lupi » devait relever de l'abbaye de Villeloin, l'une des sept abbayes royales primitives formant la « Collégiale de Saint Martin de Tours ». (Cf. Les Penlous, Villeperdue (37) ; Maison Galou, Heugnes (36)).

Villeloin se nommait à l'époque « Locus qui rustico vocabulo vocatur Villalupae » (IX^{ème} siècle; vers 850) et relevait de l'Abbaye de Cormery. (Cartulaire de l'Abbaye de Cormery). Plusieurs toponymes portent le nom de « Chanteloup ». (Cf. Chanteloup, Saint Senoch (37)) ; Chanteloup, Mondion (86) ; Chanteloup, Betz le Château (37); Chanteloup, Chédigny (37); Chanteloup, Bléré (37) ; Boisseloup, Luçay le Mâle (36)).

LE BOIS SAINT-PÈRE C'est un arrière-fief de Buzançais et une chatellenies.

"Boia", autrefois, signifiait "Noble", "Grand".

Le terme « Boyer » ou « Boië » est à rapprocher du vieux slave « bolarin, au pluriel : boliare ».

Ce terme se retrouve dans les écrits de Grégoire le Grand (vers 540-604) et probablement emprunté à l'Empire Byzantin. Il trouve des termes de cette origine dans le russe « bolarin » donne « boï, Grand Seigneur terrien » qui a donné aussi « Bolchoï ». On le retrouve dans le turc « boïla » et dans la langue bulgare. On le retrouve également en Pologne avec «Boïarus » (1470). En France, « Le Fort Boyard », avec le suffixe « ard » apparaît vers 1721 comme qualificatif « Vaillant à la Guerre, puissant, célèbre, valeureux ».

Le terme « bois » désigne aussi une futaie plantée ou semée soit des arbres de choix produisant du bois (chêne) destiné à la charpente de nef (chapelles et navires) ; les charpentiers de l'époque construisaient des navires, aussi bien que des toitures d'églises (nefs).

Le nom « bois » indique des arbres destinés à la charpente et donc de qualité. Ce mot est d'origine germanique, probablement issue du francique « Bosc » ou « bosk » attesté en toponymie depuis 937. Il désigne un lieu couvert d'arbres d'où les expressions : « faire sortir le loup du bois » et « au coin du bois ». (Dictionnaire Historique de la langue française, Robert, sous la direction d'Alain Rey, juillet 2003)

Le terme désigne un terrain couvert d'arbres d'où les expressions en français « sortir du bois » et « se mettre à couvert ». C'est un bois qui appartenait aux Templiers, puis aux hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem.

Probablement les hommes de la commanderie de Buxeuil « Saint Père de Buxeuil » relevait de la **Commanderie Générale de La Rochelle**, siège du Grand Prieur d'Aquitaine en 1130 et du Pape. Un Château-Donjon à Buxeuil (86) au milieu de la Creuse, défendant le pont fortifié de la route Tours-Poitiers, fut d'abord Templier, puis après 1213 attribué à l'Ordre de Malte.

L'hommage de Guillaume II de Maussabré rendu en 1406 au Seigneur, Baron de Buzançais, pour la seigneurie du Bois Saint Père nous apprend que la seigneurie est située à l'époque dans l'étendue des paroisses de Pellevoisin, d'Heugnes, de Préaux et de Villegouin. Il s'agit donc d'un arrière-fief important, même s'il est précisé que ses dîmes ne lui rapportent plus que 5 ou 6 muids de blé, comprenez environ 10 quintaux. (Cf. Le Bois Saint-Père, Heugnes (36))

JAPPE-RENARD C'est un vieux verbe « japper » signifie aboyer avec un son clair comme un jeune chien qui quête sa nourriture.

Le nom de « Renard » vient du fameux « Roman de Renard » au Moyen-Âge. L'animal personnalisé de ce roman est un goupil. Son caractère « faux, ingénieux de malices et de fourberies » changea le nom du goupil en celui de Renard en français courant.

Renard est le nom du goupil personnalisé du « Roman de Renard ». Renard personnalisait une personne rusée et usant de duplicité pour arriver à ses fins. (Cf. Les Renardières, La Celle Guénand (37) ; Puits-Renard, Beaulieu lès Loches (37) ; Les Renardières ou Les Retardières, Loches (37) ; Les Renardières, Ingrandes sur Vienne (86) ; Caves Renard, Sérigny (86) ; Les Renardières, Chisseaux (37) ; La Renardière, Langeais (37) ; Les Renardières, Fondettes (37) ; Les Jappes-Renards, Lureuil (36); Jappe-Renard, Heugnes (36)).

D'après les notes de Monsieur BOURDY Christian.

SAMEDI 10 NOVEMBRE

PALLUAU SUR INDRE - 36

SUPER LOTO
ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES D'HEUGNES

20 h 30 **CARTON FINAL / FRIGO - AMÉRICAIN**
AU CENTRE SOCIO CULTUREL

PARTIE SPECIALE 500 €
2 € LE CARTON, 5 € LES 3

MINI - BINGO 350 €
2 € LE TICKET, 5 € LES 3

BUVETTE RESTAURATION

RESERVATIONS 07 54 81 05 50
Le soir à partir de 19 H

LAVÉ - LINGE 7 KG / POMPE A BIÈRE
CARTES KDOS 150€, 80 €, 70€, 50€, ETC ..

ASPIRATEUR / SENSEO
PLAQUE INDUCTION / G.P.S
LOT SURPRISE, MALCHANCEUX
PARTIE ENFANTS GRATUITE
1 CARTON OFFERT PAR PARTICIPANT

ANIMÉ PAR ROMAIN
Tirage à Soufflerie
Cartons et Contrôle informatisés
Ouverture des portes à 18H30

Tarifs:
1 Carton 3 €
4 Cartons 10 €
6 Cartons 15 €
12 Cartons 20 €

Plaque de 3 : 8 €
Plaque de 6 : 15 €
Plaque de 12 : 20 €
Les plaques ne sont pas partageables

CA
CENTRE OUEST
Toute une banque pour vous

Impression Crédit Agricole du Centre Ouest - RCS Limoges 391007457
Ne pas jeter sur la voie publique

SAMEDI 24 NOVEMBRE

PALLUAU SUR INDRE

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'HEUGNES ORGANISE SON

SUPER LOTO

20 H 30 AU CENTRE SOCIO CULTUREL

FRIGO CONGELATEUR Plus de 1500 € en Cartes KDOS sur la Soirée
ECRAN PLAT
CENTRALE VAPEUR
LAVE LINGE

PLACES MACH 36
JAMBONS
PARTIE APERO
ET DE NOMBREUX LOTS

PARTIE ENFANTS OFFERTE
PARTIE DU MALCHANCEUX
ET BIEN DE SURPRISES

PARTIE SPECIALE 500 €
EN CARTES KDOS
2 € Le Carton, 5 € les 3

ANIMÉ PAR ROMAIN
Tirage à Soufflerie
Cartons et Contrôle informatisés
1 CARTON OFFERT

MINI - BINGO 300 €
EN CARTES KDOS
2 € Le Ticket, 5 € les 3

Ouverture des portes à 18 H45

BUVETTE RESTAURATION SUR PLACE

RESERVATIONS 07.54.81.05.50
À PARTIR DE 19H

TARIFS
1 carton : 3 €
4 cartons : 10 €
6 cartons : 15 €
12 cartons : 20 €

plaque de 6 : 15 €
plaque de 12 : 20 €
(NON PARTAGEABLES)

CA
CENTRE OUEST
Toute une banque pour vous

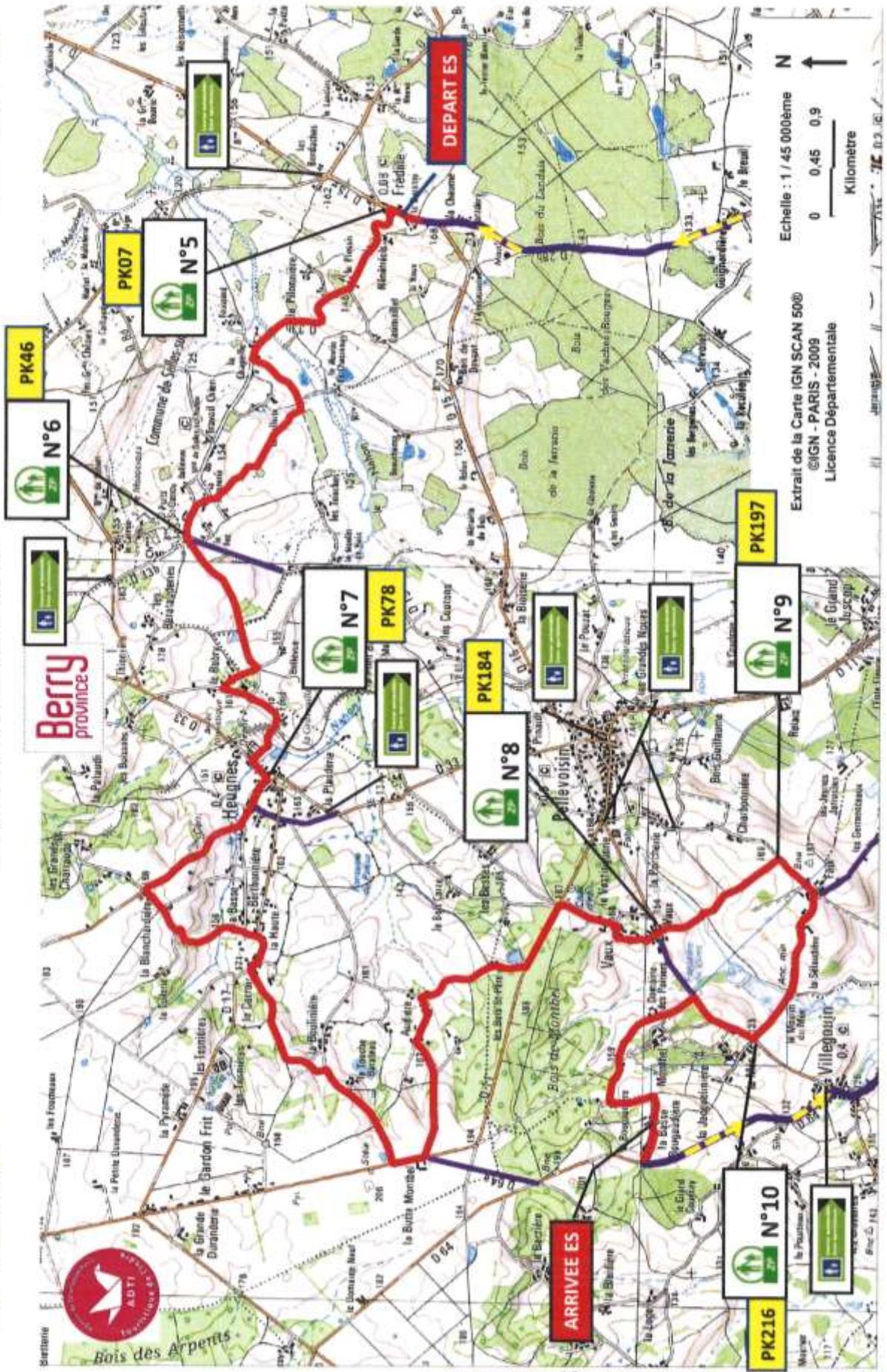
Impression Crédit Agricole du Centre Ouest - RCS Limoges 391007457
Ne pas jeter sur la voie publique

RALLYE DU 3 NOVEMBRE 2018.

Le parcours de la spéciale « Frédille-Villegouin » passe par HEUGNES. Les concurrents emprunteront une grande partie de nos voies départementales et communales (voir le parcours ci-après). Le Centre-bourg sera sonorisé pour l'occasion. Le speaker officiel du Championnat de France des Rallyes, Philippe SOING, assura les commentaires et vous pourrez avoir le classement pratiquement en direct.

Le Comité des Fêtes se mobilise pour assurer une prestation de restauration rapide (sandwichs et boissons). Il sera installé sur la place Saint-Martin.

RALLYE DE L'INDRE
ÉPREUVE SPÉCIALE 3 - 6 - 6 - 9
SAMEDI 3 NOVEMBRE 2018



ADT Indre 01/2018 - www.berryprovince.com



FREDILLE
SELLES SUR NAHON
HEUGNES
PELLEVOISIN
VILLEGOUIN

Madame, Monsieur,

Le **Samedi 03 Novembre 2018**, le Rallye de l'Indre, épreuve sportive automobile, passera devant chez vous (voir plan joint).

La voie publique empruntée par l'épreuve sera interdite à toute circulation le **Samedi 03 Novembre 2018 de 9H30 à 20h30 ou la fin de l'épreuve.**

Nous sommes conscients que cette épreuve risque de vous poser quelques difficultés. Aussi en cas de problèmes, vous pourrez nous contacter avant l'épreuve ou pendant l'épreuve au :

02 54 08 68 20

Vous aurez, pendant l'épreuve, à proximité de chez vous, un poste de commissaire. Ces personnes sont chargées d'assurer la sécurité des pilotes mais également du public et des riverains. N'hésiter pas à les contacter si nécessaire.

En cas de dégâts occasionnés par un concurrent pendant le déroulement de l'épreuve, les riverains concernés devront nous en faire part (par écrit) et prendre contact avec leur assureur.

Nous comptons sur votre sportivité pour accepter, avec bonne humeur, les quelques désagréments que vous pourriez subir.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Ecurie Berrichonne
Le Président



**MADAME LE MAIRE
ET SON CONSEIL MUNICIPAL**
Vous invitent à la cérémonie des Vœux
Le vendredi 11 janvier 2019 à 18h30
à la Maison des Associations.

Ce moment, à la fois solennel et festif, permet de faire le point sur les réalisations et les actions menées pendant l'année passée, de présenter les futurs projets et bien-sûr, de partager le vin d'honneur offert en fin de réunion.

VENEZ NOMBREUX,
ainsi vos élus se sentiront soutenus dans leur action au service de la commune et de ses citoyens.

